

lePERMIS LIBRE

lePERMISLIBRE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 291.242,88 €

Siège social : 29 avenue Joannes Masset, 69009 Lyon

805 387 875 RCS Lyon

COMPTES SEMESTRIELS AU

30 JUIN 2024

1 ACTIVITE

LePERMISLIBRE est une auto-école en ligne agréée, créée en 2014 à Lyon par Romain Durand et Lucas Tournel. La Société, qui emploie une équipe de 60 personnes, a pour objectif de ré-inventer l'apprentissage du code de la route et de la conduite grâce à une méthode qui combine une expertise d'auto-école, des outils technologiques innovants et un accompagnement personnalisé.

Avec une offre illimitée à seulement 19 euros, les apprentis bénéficient de contenus variés, et de vidéos de coaching conforme à l'examen théorique, pour apprendre le code en ligne et passer l'examen dans 600 centres grâce à un partenariat conclu avec La Poste ainsi que dans les centres de la société SGS Automotive services.

Les candidats peuvent, par la suite, être mis en relation avec près de 1000 enseignants indépendants dans plus de 500 villes de France pour suivre des leçons de conduite et passer le permis de conduire dès 759 euros (code de la route + 20 heures de conduite inclus) soit un tarif 30 % moins cher qu'en auto-école classique. La formation au permis B est adaptée au rythme de chaque candidat, avec des heures de conduite disponibles 7 jours sur 7 de 6h à 23h.

Labellisé Pass French Tech et BPI Excellence, LePERMISLIBRE a accompagné plus de 500 000 candidats au code et permis B depuis plus de 9 ans.

LePERMISLIBRE est également organisme de formation, certifié Qualiopi, ce qui lui permet de pouvoir recevoir les financements du Compte Professionnel de Formation (CPF) et donc de proposer ses formules via la plateforme gouvernementale « moncompteformation ».

LePERMISLIBRE a lancé une offre assurance sur mesure pour proposer aux jeunes conducteurs qui obtiennent le permis de conduire des contrats pour assurer les véhicules dont ils font l'acquisition. La Société a également créé fin 2022 lePERMISLIBRE Assurance, une filiale dont elle détient 100 % du capital, pour développer des produits innovants dans le domaine de l'assurance dont le « permis assuré » offre commercialisée depuis le 4ème trimestre 2023 et qui garantit aux candidats qu'ils ne paieront aucune heure supplémentaire de formation à l'épreuve pratique du permis de conduire, même en cas d'échec, avec un prix connu à l'avance sans surcoût et une pédagogie renforcée.

Depuis le 13 février 2023, la société est cotée sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR001400F2Z1, et le code mnémonique ALLPL.

2 PRINCIPAUX DEVELOPPEMENTS

2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DU 1ER SEMESTRE 2024

Les faits marquants du 1er semestre se résument comme suit :

- Un décret du 29 avril 2024 fixe de nouvelles obligations quant à l'utilisation du compte personnel de formation. A partir du 2 mai 2024, une participation forfaitaire obligatoire de 100 € est mise en place pour l'utilisation du compte personnel de formation.
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, la baisse à 17 ans de l'âge pour passer le permis et conduire un véhicule est en vigueur.
- Mise en place du factor fin 2023. Les premières opérations avec le factor ont été réalisées sur la fin du premier semestre 2024. Aucune cession n'a été cédée au cours du premier semestre, cependant le CPF a déjà réalisé des paiements sur le factor qui viennent en diminution des créances non encore cédées.

2.2 INFORMATIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA PERIODE DE FORTE INCERTITUDE ACTUELLE

Le conflit russe-ukrainien, israélo-palestinien, les conditions macro-économiques actuelles (instabilité des taux d'intérêt, hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, pénuries, volatilité des taux de change) n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière et patrimoniale et sur le résultat de la Société au 30 juin 2024.

COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

COMPTE DE RESULTAT

En euros	Notes	30.06.2024 (6 mois)	30.06.2023 (6 mois)	31.12.2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	2.5	7 377 891	8 638 596	16 801 320
Subventions d'exploitation		38 333	10 425	14 000
Reprises sur amortissements et provisions		-	12 949	30 126
Transfert de charges		-	-	-
Autres produits		7 352	41	10 464
Produits d'exploitation		7 423 576	8 662 011	16 855 910
Achats de marchandises et autres		-	-	-
Autres achats et charges externes	2.7	(6 519 458)	(8 082 535)	(16 017 804)
Impôts et taxes		(46 559)	(30 272)	(58 897)
Salaires et traitements		(1 374 900)	(1 592 022)	(3 132 769)
Charges sociales		(588 915)	(687 692)	(1 337 187)
Dotations aux amortissements et provisions		(47 777)	(35 090)	(70 782)
Autres charges		-	(1)	(124 551)
Charges d'exploitation		(8 577 608)	(10 427 612)	(20 741 990)
Résultat d'exploitation		(1 154 032)	(1 765 601)	(3 886 080)
Produits financiers		63 434	68 355	167 625
Charges financières		(54 915)	(64 917)	(235 049)
Résultat financier	6.2	8 519	3 438	(67 424)
Résultat courant avant impôts		(1 145 513)	(1 762 163)	(3 953 504)
Produits exceptionnels		-	-	-
Charges exceptionnelles		(90)	-	-
Résultat exceptionnel		(90)	-	-
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	7	24 402	47 930	110 615
Résultat net		(1 121 202)	(1 714 233)	(3 842 889)

BILAN

En euros	Notes	30.06.2024		31.12.2023	
		Brut	Amort. Dépré.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		154 247	154 024	223	239
Immobilisations corporelles		426 996	180 780	246 216	230 955
Immobilisations financières		273 202	16 016	257 186	265 153
Actif immobilisé	4.5	854 445	350 820	503 625	496 348
Créances clients	2.1	4 485 264	69 705	4 415 559	4 336 750
Créances Groupe		277 740		277 740	162 739
Autres créances et charges constatées d'avance	2.2	629 567		629 567	529 912
Disponibilités	6.1	2 786 154		2 786 154	4 929 511
Actif courant		8 178 725	69 705	8 209 021	9 958 912
Frais d'émission d'emprunts à étaler		18 000		18 000	22 038
Total actif		9 051 170	420 524	8 630 646	10 477 298

En euros	Notes	30.06.2024		31.12.2023	
		Net	Net	Net	Net
Capital social			291 243	291 243	
Primes d'émission			9 471 494	9 471 494	
Report à nouveau		(8 353 197)	(4 510 308)		
Résultat de l'exercice			(1 121 202)	(3 842 889)	
Capitaux propres	8		288 338	1 409 540	
Emprunts et dettes financières	6.1	2 741 542		3 221 620	
Groupe et associés		-	-	-	
Avances et acomptes reçus			1 684 532	1 625 895	
Dettes fournisseurs	2.4	1 057 591		1 141 882	
Dettes fiscales et sociales	2.4	1 121 276		1 201 682	
Produits constatés d'avance			1 737 367	1 876 679	
Total dettes			8 342 308	9 067 758	
Total passif			8 630 646	10 477 298	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En euros	Notes	30.06.2024 (6 mois)	31.12.2023 (12 mois)
Résultat net		(1 121 202)	(3 842 889)
Amortissements des immobilisations		44 125	108 892
Frais d'émission des emprunts		4 038	8 098
Provisions		(30 578)	(30 126)
Résultat des cessions d'actifs immobilisés		38 217	83 939
Capacité d'autofinancement		(1 065 400)	(3 672 086)
Variation des créances clients		(30 533)	555 610
Variation des dettes fournisseurs		(14 192)	53 972
Variation des autres créances et autres dettes		(378 726)	(413 834)
Trésorerie provenant du BFR		(423 451)	195 748
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(1 488 851)	(3 476 338)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(59 426)	(341 797)
Augmentation de capital		-	7 038 127
Émission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(456 899)	(832 996)
Variations des comptes courants		(115 000)	(176 365)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(571 899)	6 028 766
Variation de trésorerie		(2 120 177)	2 210 631
Trésorerie à l'ouverture		4 905 009	2 694 378
Trésorerie à la clôture		2 784 832	4 905 009
Trésorerie active à l'ouverture		4 929 511	2 694 378
Trésorerie active à la clôture		2 786 154	4 929 511
Variation de trésorerie active		(2 143 357)	2 235 133
Trésorerie passive à l'ouverture		24 502	-
Trésorerie passive à la clôture		1 322	24 502
Variation de trésorerie passive		23 180	(24 502)
Variation de trésorerie		(2 120 177)	2 210 631

NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes semestriels du 1er semestre ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 septembre 2024 et ont fait l'objet d'un examen limité par le commissaire aux comptes Grant Thornton. Le communiqué de presse relatif aux résultats du 1er semestre a été publié le 24 septembre 2024.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Bases de préparation

Les comptes semestriels de l'exercice sont établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes et indépendance des exercices.

Les comptes semestriels de LePERMISLIBRE sont établis en euros, conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ultérieurs, à la recommandation 99.R.01 du 18 mars 1999 sur les situations intermédiaires, et selon le respect du principe de continuité d'exploitation dont la direction a apprécié le bien fondé en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêté des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des présents comptes semestriels sur la base des éléments suivants :

- (i) la connaissance de marché, les définitions des nouveaux objectifs marketing et d'acquisition, et des prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois montrant un équilibrage progressif entre ressources et emplois grâce à la maîtrise des couts de fonctionnement et de la marge et aux mesures prises pour réduire les dépenses opérationnelles (masse salariale et frais marketing et de communication) ;
- (ii) la mise en place sur le 1^{er} Semestre 2024 auprès d'un organisme bancaire d'un contrat de factoring, permettant en fonction des besoins de trésorerie de la Société, d'accélérer l'encaissement des créances dues par les candidats réglant leur formation au permis de conduire en utilisant leur compte personnel de formation (CPF) comme moyen de paiement.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est le coût historique. Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes du 1er semestre 2024 sont identiques à ceux des périodes et exercices précédents.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 30 juin 2024, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période.

1.2 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 2 : DONNEES OPERATIONNELLES

2.1 Crédances commerciales

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Les créances clients s'analysent comme suit :

	30.06.2024		31.12.2023	
En euros	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes
Clients	832 550	-	832 550	858 824
Clients – paiements fractionnés	546 007	-	546 007	406 486
Clients douteux	83 645	(69 704)	13 941	84 108
Factures à établir	3 023 062	-	3 023 062	3 057 422
Total clients	4 485 264	(69 704)	4 415 560	4 406 840
				(70 090) 4 336 750

Les candidats en apprentissage du code de la route et/ou de la conduite gèrent leurs inscriptions et formations directement sur le site internet marchand ou les plateformes en ligne de la Société, ou mobilisent leurs crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF). La Société, également organisme de formation certifié Qualiopi, propose ses services et formules via les plateformes gouvernementales « moncompteformation » et « EDOF » (Espace des Organismes de Formation) et perçoit les financements correspondants.

Lorsqu'un candidat s'inscrit par le site internet marchand, les formules qu'il choisit sont réglées comptant par cartes bancaires et la Société est créditée très rapidement. Il n'y a donc pas d'encours clients hormis un délai d'encaissement intrinsèque de l'ordre de 48 heures et les règlements fractionnés de type 3 fois sans frais mais qui ne représentent qu'une faible proportion des paiements, et que la Société auto-finance.

Lorsqu'un candidat s'inscrit via les plateformes gouvernementales pour utiliser ses crédits formation, la société perçoit un acompte de 25 % TTC (de la Caisse des Dépôts) des formules choisies lorsque la formation a été validée et acceptée et le solde de 75 % TTC est réglé après l'émission de la facture lorsque la formation du candidat est terminée, en moyenne 9 mois après son inscription en fonction des formules choisies.

Les acomptes de 25 % perçus sont enregistrés en « clients avances et acomptes reçus sur commandes » et présentés au passif du bilan dans les dettes d'exploitation. En fin de période, les acomptes au passif représentent uniquement ceux reçus et qui concernent les formations en cours non finalisées et non encore facturées, tous les autres acomptes ayant été transférés au crédit des créances clients.

L'encours clients est donc représentatif des factures à régler par la Caisse des Dépôts qui ont été émises à l'issue des formations et qui sont généralement réglées 30 à 45 jours après leur date d'émission. En parallèle, toutes les formations de conduite souscrites par l'intermédiaire des plateformes gouvernementales CPF, qui ont été engagées et pour lesquelles les candidats ont déjà réalisé des heures d'apprentissage et les enseignants rémunérés des heures effectuées, font l'objet de factures à établir. Ainsi, le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des coûts générés par ces formations.

Les clients douteux sont représentatifs des paiements fractionnés dont la probabilité de recouvrement est très faible ou inexistante. Au 30 juin 2024, il s'agit de tous les paiements fractionnés non réalisés et qui auraient dû être encaissés et réalisés depuis 2022. Dès qu'une échéance de paiement fractionné n'est pas honorée, la totalité de la créance à encaisser est comptabilisée en clients douteux. Ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation. Désormais il n'est pas possible de réaliser des heures de conduite sans le paiement de celle-ci et sans le respect du fractionnement du paiement.

La hausse au 30 juin 2024 de l'encours clients par rapport à la clôture de l'exercice précédent est liée à l'activité du 1er semestre 2024, caractérisée par un nombre important de commande et de production via le compte Personnel de Formation. Ces formations se clôturent au bout d'un an soit une hausse de la facturation sur ces offres ci sur la fin du premier semestre dû à une saisonnalité importante.

2.2 Autres créances et charges constatées d'avance

Les autres créances et charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

En euros	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances fiscales - TVA	141 049	-	141 049	177 564	-	177 564
Créances fiscales - IS	140 831	-	140 831	116 429	-	116 429
Créances sociales - Urssaf	57 930	-	57 930	39 226	-	39 226
Groupe et associés	277 740	-	277 740	162 739	-	162 739
Autres créances	151 299	-	151 299	86 301	-	86 301
Charges constatées d'avance	138 459	-	138 459	110 392	-	110 392
Total autres créances	907 307	-	907 307	692 651	-	692 651

La Société paie la TVA sur les encaissements. L'évolution des créances fiscales de TVA doit s'apprécier parallèlement à celles des dettes fiscales de même nature.

Les créances d'IS comprennent principalement au 30 juin 2024 les crédits impôts innovation et famille au titre de l'exercices 2023 ajouté a ceux-ci la provision du crédit d'impôt pour le premier semestre 2024.

Les créances sociales concernent des pénalités de recouvrement de cotisations Urssaf liées à des erreurs administratives à la suite de la création d'un nouvel établissement en 2023 et début 2024.

Les créances Groupe et associés sont constituées d'un compte courant (principal plus intérêts) sur la Société lePERMISLIBRE Assurance pour commercialiser des produits innovants dans le domaine de l'assurance dont le « permis assuré ».

Au 30 juin 2024, les charges constatées d'avance comprennent essentiellement des dépenses engagées dans le cadre de campagnes publicitaires et médias, des dépenses de logiciels et d'assurances s'étalant sur l'ensemble de l'exercice.

Les échéances des créances se ventilent comme suit :

En euros	30.06.2024	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Autres immobilisations financières	173 202	95 790	77 412
Créances clients	4 401 619	4 401 619	
Clients douteux	83 645		83 645

Créances fiscales	281 879	281 879
Créances sociales	57 930	57 930
Groupe et Associés	277 740	16 254 261 486
Autres créances	151 299	151 299
Charges constatées d'avance	138 459	138 459
Total	5 565 773	5 143 230 422 543

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan s'élèvent à 3 237 437 euros au 30 juin 2024 et comprennent principalement les factures à établir pour 3 023 062 euros contre 3 057 421 euros lors de la clôture de l'exercice précédent, et les crédits d'impôt innovation pour 140 830 euros.

2.3 Comptes de régularisation et d'attente

Les frais de garantie des emprunts sur le financement global de 3,2 millions d'euros mis en place en 2022 sont constatés en charges à répartir sur plusieurs exercices et étaler linéairement sur la durée des échéanciers de remboursement. Au 30 juin 2024, les charges à répartir restant à amortir au titre des frais d'émission d'emprunts s'élèvent à 18 000 euros.

2.4 Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

Les dettes fournisseurs et les autres dettes s'analysent comme suit :

En euros	30.06.2024	31.12.2023
Dettes fournisseurs	1 057 591	1 141 882
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 678 490	1 625 895
<i>Dettes sociales</i>	<i>383 110</i>	<i>463 718</i>
<i>Dettes fiscales</i>	<i>727 921</i>	<i>709 638</i>
<i>Autres dettes</i>	<i>16 288</i>	<i>28 326</i>
Total dettes fiscales et sociales	1 127 318	1 201 682
Produits constatés d'avance	1 737 367	1 876 679
Total dettes	5 600 766	5 846 138
dont part à moins d'un an	5 600 766	5 846 138
dont part à plus d'un an	-	-

Les dettes fournisseurs comprennent principalement les heures de conduite effectuées par les moniteurs et non réglées à la fin du semestre, ainsi que celles pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues.

Les avances et acomptes reçus sur commandes sont représentatifs des sommes reçues (25 % TTC du montant total de la formation) lorsque le dossier d'un candidat, souhaitant financer tout ou partie de son apprentissage du code de la route et/ou du permis de conduire par les crédits de son Compte Professionnel de Formation, est validé.

Les dettes sociales sont en baisse comparées à l'exercice 2023 en lien avec la diminution des effectifs sur le 1er semestre 2024.

La TVA, réglée selon le régime des encaissements comme indiqué au paragraphe 2.1, constitue l'essentiel des dettes fiscales.

Les produits constatés d'avance sont constitués des heures de conduite qui ont été facturées comptant sur le site internet marchand de la Société, mais qui n'ont pas encore été produites à la clôture de

l'exercice. Elles sont en diminution par rapport au 31 décembre 2023 car les achats de formation réalisés par les candidats réglant comptant par carte bancaire ont fortement diminué sur 2024.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	30.06.2024	31.12.2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 598	634 564
Dettes sociales et fiscales	254 960	226 469
Total	806 558	861 033

2.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de 3 types de prestations : la préparation à l'examen du code de la route, l'examen du code de la route, et les heures de conduite pour la préparation à l'examen du permis de conduire.

Pour les candidats qui passent commande directement depuis le site internet marchand de la Société, la facturation et l'encaissement des produits achetés sont effectués dès la prise de commande, hormis pour les paiements fractionnés en trois fois sans frais mais qui représentent une faible proportion des ventes. Le chiffre d'affaires est immédiatement reconnu pour les produits achetés correspondants à la préparation du code de la route. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement pour les heures de conduite et l'examen du code de la route, et à la clôture du semestre la facturation est ainsi corrigée par des produits constatés d'avance pour que le chiffre d'affaires ne corresponde qu'à la production des heures de conduite réellement effectuées sur la période.

Pour les candidats qui choisissent une formation au permis de conduire (code et/ou leçons de conduite) en utilisant les crédits disponibles dans leur Compte Personnel de Formation (CPF), et en utilisant la plateforme "Mon Compte Formation", dans les 40 jours suivants la validation de la commande par le CPF, la Société encaisse un acompte de 25% TTC du montant de celle-ci, versé par la Caisse des Dépôts.

Les candidats ont dès lors 12 mois pour utiliser leurs crédits dans le cadre de la formation sélectionnée. Si durant ces 12 mois, les candidats consomment moins de 25 % de la formation qu'ils ont choisie, la Société est autorisée à facturer 25 % de la commande initiale, montant qui correspond donc à l'acompte initial reçu.

Si les candidats consomment entre 25 % et 80% de la formation, la Société facture au prorata de la formation réalisée et encaisse donc la différence entre le prorata de formation facturée et l'acompte de 25% déjà versé.

Enfin, si les candidats réalisent au moins 81% de la formation, la Société facture 100% de la formation initiale, qui sera réglée sous déduction de l'acompte de 25 % perçu.

A la clôture du semestre, l'avancée des formations en cours est déterminée en tenant compte du prorata des heures de conduite réalisées et le chiffre d'affaires correspondant est comptabilisé par constatation de factures à établir.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

En euros	30.06.2024	30.06.2023
Code la route	6 717 387	7 772 019
Examen code de la route	373 596	500 337

Heures de conduite	264 259	354 010
Autres	22 649	12 230
Total chiffre d'affaires	7 377 891	8 638 596

L'intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

La catégorie « Autres » comprend les commissions sur les polices d'assurance automobiles proposées par la Société et souscrites par les candidats. Dès que la filiale lePERMISLIBRE Assurance aura été agréée par l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance), ces commissions seront comptabilisées directement par cette société.

2.6 Subventions

Ce poste est majoritairement constitué d'aides reçues de différents organismes dans le cadre des embauches d'alternants ou de salariés sous contrats de professionnalisation.

2.7 Autres charges et charges externes

Ces dépenses sont principalement composées des postes suivants :

En euros	30.06.2024	30.06.2023
Prestations moniteurs	4 415 503	5 131 253
Sous-traitance	473 838	691 533
Marketing et publicité	559 521	1 011 567
Examens code de la route	232 962	303 050
Honoraires	255 972	281 782
Redevances logicielles	158 402	177 973
Locations serveurs	115 217	114 306
Locations immobilières	81 068	86 887
Commissions et courtages	42 274	53 286
Assurance	32 099	28 478
Autres	152 602	202 420
Total	6 519 458	8 082 535

2.8 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels ne se rapportant pas à l'activité opérationnelle, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.9 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet sur la comparabilité des états financiers des 1er semestres 2024 et 2023, la Société réalisant l'intégralité de son chiffre d'affaires en France et réglant majoritairement ses achats et charges externes en euros.

NOTE 3 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

3.1 Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

	30.06.2024			31.12.2023		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	20	12	32	26	14	40
Agents de maîtrise	7	13	20	6	14	20
Employés	3	4	7	5	4	9
Total	30	29	59	37	32	69

L'effectif comprend 52 personnes sous contrats à durée indéterminée et 7 personnes sous contrats à durée déterminée dont 6 apprentis et 1 contrat de professionnalisation.

L'effectif moyen (ne comprenant pas les contrats à durée déterminée) sur le premier semestre 2024 s'est élevé à 51 personnes (55 personnes sur l'ensemble de l'exercice 2023).

3.2 Régime de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

La couverture des indemnités de fin de carrière telles que prévue par la convention collective dont dépend LePERMISLIBRE (Services de l'Automobile) ne fait pas l'objet de versement à une compagnie d'assurance ou de provision. L'engagement correspondant est cependant évalué sur une base annuelle à partir des caractéristiques suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction de la catégorie sociale du salarié. En moyenne, le taux de charge sociale est de 45 % pour les cadres et de 40 % pour les non-cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative de l'employeur ;
- table de mortalité : INSEE 2017-2019 ;
- mobilité annuelle : en fonction du collège (cadres et non cadres) et en fonction de l'âge, faible pour les cadres, avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 55 ans, et moyen pour les non cadres avec un taux de rotation quasi nul au-delà de 60 ans ;
- taux d'actualisation : 2,61 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements, en application de la recommandation de l'ANC.

La couverture des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de la Société. Au 30 juin 2024, l'engagement actuariel, charges comprises, correspondant aux droits potentiellement acquis s'élève à 48 148 euros (39 765 euros au 31 décembre 2023). L'engagement ne comprend pas les droits concernant les 2 dirigeants fondateurs mandataires sociaux.

Les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

3.3 Médaille du travail

Les engagements au titre des médailles de travail ne font pas l'objet de provision, la convention collective applicable ne prévoyant pas de disposition particulière en la matière.

3.4 Paiements fondés sur des actions

Les valeurs mobilières attribuées aux dirigeants fondateurs et à certains salariés de la Société et ouvrant droit à une quote-part de capital de la Société sont détaillées ci-dessous :

3.4.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprises

Au 30 juin 2024, il existe 3 plans en vigueur de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	BSPCE 2022-2	BSPCE 2023-1	BSPCE 2023-2
Date d'assemblée	24-01-2022	24-05-2023	24-05-2023
Date de décision du conseil d'administration	12-12-2023	12-12-2023	12-12-2023
Nombre de BSPCE attribués	1 262 (5)	315 000	262 000
Nombre total d'actions pouvant être émises sur exercice des BSPCE	316 000 (4)	315 000	262 000
Dont : Salariés Lucas Tournel Romains Durand	- 158 000 158 000	- 157 500 157 500	262 000
Point de départ d'exercice des BSPCE	24-01-2022	12-12-2023	15-02-2024
Date d'expiration	24-01-2032	12-12-2033	15-02-2034
Prix de souscription d'une action	3,546 € (4)	0,91 €	0,91 €
Modalités d'exercice	Note (1)	Note (2)	Note (3)
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2024	0	0	0
Nombre de BSPCE annulés ou caducs au 30 juin 2024	630	0	112 000
Nombre total de BSPCE restant en circulation au 30 juin 2024	632	315 000	150 000

(1) : les BSPCE-2022-2 pourront être exercés sous réserve expresse que le titulaire des bons ait au jour de l'exercice des BSPCE, la qualité de salarié ou de dirigeant de la Société soumis au statut fiscal des

salariés et si la capitalisation boursière de la Société est d'au moins, au jour de l'exercice des BSPCE, de 60 millions d'euros pour 100 % de ses actions.

(2) : les BSPCE-2023-1 pourront être exercés sous réserve expresse que le titulaire des bons ait au jour de l'exercice des BSPCE, la qualité de salarié ou de dirigeant de la Société soumis au statut fiscal des salariés

(3) : les BSPCE-2023-2 pourront être exercés pendant un délai de dix années, à compter du 31 janvier 2024, sous réserve expresse que le titulaire des bons soit salarié de la Société à la date d'exercice, comme suit :

- 25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 15 février 2024
- 25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 15 février 2025
- 25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 15 février 2026
- 25 % des BSPCE-2023-2 attribués, à compter du 15 février 2027

(4) : lors de leur émission, chaque BSPCE-2022-1 donnait droit à une action de la Société pour un prix de souscription par action de 1 773,15 euros. En raison de la division du nominal de l'action et de la multiplication corrélative du nombre d'actions décidée le 29 juin 2022, chaque BSPCE-2022-1 donne désormais droit à 500 actions de la Société pour un prix de souscription de 3,5463 euros par action

(5) : initialement 1262 BSPCE 2022-2 ont été attribués aux dirigeants fondateurs au terme d'une résolution de l'Assemblée générale du 24 janvier 2022. Le 12 décembre 2023, les dirigeants ont renoncé irrévocablement à 630 des 1262 BSPCE 2022-2, qui de ce fait sont devenus caducs. Il reste donc 632 BSPCE 2022-2 potentiellement exerçables.

3.4.2 Bons de souscription d'actions

Lors d'une augmentation de capital intervenue en janvier 2022, à chaque action de préférence (ADP 2022) émise à cette occasion, était attaché un bon de souscription d'action (BSA 2022) permettant de souscrire :

- pendant une durée de 3 ans à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 24 janvier 2025, à concurrence de 50 % du prix de souscription des ADP 2022, à de nouvelles actions ordinaires de la Société moyennant une valorisation de la Société à la date d'exercice égale (i) à sa capitalisation lors de son introduction en bourse et (ii) à défaut d'introduction en bourse avant le 24 juin 2023 à un montant prédéfini de 30 millions d'euros

- pendant une durée de 4 ans à compter du 24 janvier 2022 et jusqu'au 24 janvier 2026, à concurrence de 50 % du prix de souscription des ADP 2022, à de nouvelles actions ordinaires de la Société moyennant une valorisation pré-définie de la Société avant émission des nouvelles actions de 120 millions d'euros.

Le nombre total de BSA 2022 en circulation au 30 juin 2024 s'élève à 2 806 donnant droit de souscrire jusqu'au 24 janvier 2026 à 898 306 actions sous conditions de performance détaillées ci-dessus. Aucun BSA n'a été exercé et donc aucune action souscrite au 30 juin 2024.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 30 mai 2024 a délégué au Conseil d'administration toutes compétences pour décider, dans un délai de 18 mois à compter de cette Assemblée soit jusqu'au 29 novembre 2025, d'émettre, en une ou plusieurs fois, des BSA, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs - consultants - équipe dirigeante de la Société).

Le nombre total des BSA pouvant être attribué au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale ne pourra pas être supérieur à 10% du capital social de la Société à la date d'émission sachant (i) que tout BSPCE à émettre par le Conseil d'administration viendrait diminuer à due concurrence le montant maximum de BSA à émettre et vice-versa, dans la mesure où le nombre total de BSPCE et BSA à émettre par le Conseil d'administration ne pourra excéder le plafond global de 10% du capital social de la Société au moment de l'émission de ces bons et (ii) que tout BSPCE et BSA émis par le Conseil d'administration rendu caduc et/ou non souscrit, viendra augmenter à due concurrence le montant maximum de 10% du capital social de la Société au moment de l'émission de ces bons. Chaque BSA

donnera le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,024 euro chacune.

En outre, à chaque action de préférence (ADP 2022) émise était attaché un bon de souscription d'action dit « ratchet » exerçable dans l'hypothèse où, pendant un délai de 4 années à compter du 24 janvier 2022, toute nouvelle augmentation de capital de la Société effectuée en une ou plusieurs tranches, serait réalisée sur la base d'un prix inférieur au prix de souscription des actions de préférence (ADP 2022), soit 1 773,15 euros, avant division du nominal de l'action par 500 intervenu ultérieurement, soit 3,546 euros après division du nominal. Chaque bon de souscription d'action dit « ratchet » conférait à son titulaire le droit de souscrire pour sa valeur nominale à un nombre d'actions supplémentaires de sorte qu'à l'issue de cette souscription le titulaire conservait une participation au capital identique à celle qu'il détenait avant l'opération.

Lors de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris le 13 février 2023, les actions de préférence (ADP 2022) ont été toutes transformées en actions ordinaires et les bons de souscription dit « ratchet » attachés à chaque action de préférence (ADP 2022) sont tous devenus caducs. Les bons de souscriptions (BSA 2022) désormais attachés à des actions ordinaires de la Société n'ont pas été modifiés et pourront être exercés si les critères de capitalisation boursière ou de valorisation définis ci-dessus sont atteints.

3.4.3 Actions gratuites

Un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale du 24 Mai 2023, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

Modalités	Plan 2023-1
Date de l'Assemblée	24-05-2023
Date de la décision du Conseil d'Administration	12-12-2023
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	34 000
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires	0
Date d'acquisition des actions	12-12-2023
Date de fin de période de conservation	12-12-2025
Nombre d'actions acquises au 30 juin 2024	0
Nombre d'actions annulées au 30 juin 2024	0

3.5 Compte Personnel de Formation (CPF)

Seules les dépenses de formation effectivement engagées suite à une décision mutuelle entre le salarié et la Société sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice. Une dotation aux provisions est enregistrée uniquement dans les deux cas suivants :

- désaccord persistant sur deux exercices successifs entre le salarié et la Société, si le salarié demande à bénéficier d'un congé individuel de formation auprès du Fongecif ;
- démission ou licenciement du salarié si celui-ci demande à bénéficier de son droit individuel à la formation avant la fin de sa période de préavis.

La contribution annuelle de la Société au titre du CPF (0,2% de la masse salariale) est versée aux Opérateurs de Compétences Agréés (OPCO) qui assurent par conséquent le financement des futures formations réalisées dans ce cadre.

3.6 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Les rémunérations dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont résumées dans les deux tableaux ci-dessous :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribués à chaque dirigeant mandataire social		30/06/2024	30/06/2023
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022(1)			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	75 000 €	75 000 €	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	50 955 €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €	
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	- €	- €	
Romain Durand – directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022(2)			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	75 000 €	75 000 €	
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	- €	50 955 €	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	- €	- €	
Valorisation des actions attribuées gratuitement	- €	- €	
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	- €	- €	
TOTAL	150 000 €	251 910 €	

(1) Au cours de l'exercice 2022, la société Lutoo dont Monsieur Lucas Tournel était le gérant puis Monsieur Lucas Tournel à compter du 24 janvier 2022, étaient Président de la Société. Monsieur Lucas Tournel a été nommé Président directeur général de la Société par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

(2) Au cours de 2022, la société RD-Vous dont Monsieur Romain Durand est le gérant puis Monsieur Romain Durand à compter du 24 janvier 2022, étaient directeur général de la Société. Monsieur Romain Durand a été nommé directeur général délégué de la Société par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social		30/06/2024	30/06/2023		
Noms		Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Lucas Tournel – Président directeur général depuis le 18 octobre 2022					
Rémunération fixe	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €	
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €	
Rémunération exceptionnelle	- €	5 000 €	50 955 € (1)	50 955 €	
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	2 000 €	4 000 €	- €	- €	
Avantages en nature	1 968 €	1 968 €	- €	- €	
Romain Durand – Directeur général délégué depuis le 18 octobre 2022					
Rémunération fixe	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €	
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €	
Rémunération exceptionnelle	- €	5 000 €	50 955 € (2)	50 955 €	
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	2 000 €	4 000 €	- €	- €	

Avantages en nature	3 474 €	3 474 €	- €	- €
TOTAL	159 442 €	173 442 €	251 910 €	251 910 €

(1) : rémunération exceptionnelle de 50 955 euros liée à l'introduction en bourse de la Société en février 2023 et facturée par la société Lutoo dont Mr Lucas Tournel est le gérant

(2) : rémunération exceptionnelle de 50 955 euros liée à l'introduction en bourse de la Société en février 2023 et facturée par la société RD-Vous dont Mr Romain Durand est le gérant

- Rémunérations de Monsieur Lucas Tournel depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration en date du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Lucas Tournel au titre de son mandat social de Président directeur général de la Société, comme suit : rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Il est également titulaire de BSPCE-2022 (se reporter au paragraphe 3.4.1).

Monsieur Lucas Tournel pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Président directeur général, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Lucas Tournel pourra percevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2024 fixées par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

- Rémunérations de Monsieur Romain Durand depuis le 18 octobre 2022 :

Par décision du conseil d'administration du 18 octobre 2022, il a été décidé de fixer la rémunération de Monsieur Romain Durand au titre de son mandat social de directeur général délégué de la Société, comme suit : rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 150 000 euros versée mensuellement, soit 12 500 euros bruts par mois à compter du 1er janvier 2023. Il est également titulaire de BSPCE-2022 (se reporter au paragraphe 3.4.1).

Monsieur Romain Durand pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Directeur général délégué, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

Au titre de son mandat d'administrateur, Monsieur Romain Durand pourra percevoir une rémunération en fonction des règles de répartition pour l'exercice 2024 fixées par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 18 octobre 2022.

Les caractéristiques des mandats sociaux exercés par Mr Tournel et Durand sont résumées ci-dessous :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Lucas Tournel	-	X	-	X	-	X	-	X

Président directeur général depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025								
Romain Durand Directeur général délégué depuis le 18/10/2022 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	-	X	-	X	-	X	-	X

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

4.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement et les licences. Les frais de développement lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, sont inscrits à l'actif et sont amortis sur 5 ans. C'est notamment le cas pour les frais engagés jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre du développement de l'application métier et de la plateforme LePERMISLIBRE et du site internet marchand. Depuis cette date, tous les frais de mises à niveau et de maintenance de la plateforme sont comptabilisés en charges d'exploitation. La valeur nette des immobilisations incorporelles restant à amortir s'élève à 223 euros au 30 juin 2024.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées dans le cas où leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations comprennent essentiellement du matériel informatique et de bureau. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 4.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- agencements, aménagements, installations : de 3 à 10 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- mobilier : 5 ans

4.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et garanties donnés par la Société dans le cadre de contrats de location immobilières, des titres de participation de la filiale LePERMISLIBRE Assurance créée en fin d'année 2022 et des actions auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle lorsqu'une perte de valeur est constatée.

La société filiale a 100%, lePermisLibre Assurances a lancé son premier produit en Novembre 2023 (soit 8mois) et aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 30 Juin 2024.

4.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours du 1er semestre 2024

La variation des immobilisations se présente comme suit :

Valeurs brutes – En euros	31.12.2023	Acquisitions	Cessions	30.06.2024
Concessions et droits similaires	2 424	-	-	2 424
Autres immobilisations incorporelles	151 823	-	-	151 823
Immobilisations incorporelles	154 247	-	-	154 247
Installations générales, agencements	59 346	-	-	59 346
Matériel de transport	120 111	49 418	-	169 529
Matériel informatique et de bureau	149 755	9 951	-	159 706
Mobilier	38 415	-	-	38 415
Immobilisations corporelles	367 627	59 359	-	426 996
Titres de participations	100 000	-		100 000
Dépôts et cautionnements	75 299	2 112		77 411
Actions propres	136 062	70 043	110 315	95 790
Immobilisations financières	311 361	72 155	110 315	273 201
Total valeurs brutes	833 235	131 525	110 315	854 445
Amortissements – En euros	31.12.2023	Dotations	Reprises	30.06.2024

Concessions et droits similaires	2 185	16	-	2 201
Autres immobilisations incorporelles	151 823	-	-	151 823
Immobilisations incorporelles	154 008	16	-	154 024
Installations générales, agencements	11 393	2 957	-	14 350
Matériel de transport	12 761	20 178	-	32 939
Matériel informatique et de bureau	98 710	17 234	-	115 944
Mobilier	13 807	3 739	-	17 546
Immobilisations corporelles	136 671	44 109	-	180 780
Titres de participations	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
Actions propres	46 208	-	30 192	16 016
Immobilisations financières	46 208	-	30 192	16 016
Total amortissements	336 887	44 125	30 192	350 820
Valeurs nettes – En euros	31.12.2023	Augmentations	Reprises	30.06.2024
Immobilisations incorporelles	239	-	16	223
Immobilisations corporelles	230 956	15 261	-	246 217
Immobilisations financières	265 153	72 155	80 123	257 185
Total valeurs nettes	496 348	87 416	80 139	503 625

Les principales variations des postes d'immobilisations corporelles résultent de l'acquisition de véhicule et de matériel informatique. La diminution des immobilisations financières est liée au contrat de liquidité pour animer la vie boursière du titre lePERMISLIBRE. La diminution du cours de bourse a engendré la comptabilisation d'une moins-value liée au mouvement d'achats et ventes du titre.

4.6 Contrats de location

4.6.1 Locations financement

La société ne dispose plus d'immobilisation acquises par voie de location financement. Les derniers contrats se sont terminés sur l'exercice 2023.

4.6.2 Locations simples

Les locations simples concernent :

- le loyer annuel hors charges et hors taxe de 138 147 euros des bureaux dans lesquels la Société a emménagé à compter de mars 2022. Ces locaux font l'objet d'un contrat de sous-location dont le sort suit celui du contrat de bail principal qui expire en octobre 2029. Néanmoins, l'expiration ou la résiliation du bail principal pour toute cause que ce soit entraînerait automatiquement et de plein droit la résiliation du contrat de sous-location, sans qu'aucun congé ne soit nécessaire
- le loyer annuel hors charges et hors taxe de 9 588 euros d'un appartement utilisé pour les besoins d'itinérance ponctuelle de certains salariés, loué pour une période de 12 mois reconductible
- le loyer annuel hors charge et hors taxe de 13 200 euros d'un local commercial selon un bail de 9 ans contracté le 3 août 2022

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En euros	30.06.2024	30.06.2023
----------	------------	------------

A un an au plus	159 860	148 820
Entre 1 et 5 ans	657 028	603 546
Entre 5 ans et 10 ans	69 738	460 990
Total	886 626	1 213 356

Les montants indiqués ci-dessus sont déterminés sur l'hypothèse prudente que les contrats de bail des bureaux loués actuellement aillent jusqu'à leur terme, sachant que :

- le contrat de sous location des locaux du nouveau siège social peut être résilié à tout moment par l'actuel locataire pour quelle cause que ce soit sans que la Société ne puisse s'y opposer ou négocier un préavis
- les engagements de location pour l'appartement et le local commercial sont déterminés selon la durée des baux correspondants

NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie dont le montant peut être évalué de façon fiable.

La Société n'a pas connaissance d'obligation particulière nécessitant la comptabilisation de provision au 30 juin 2024, hormis une provision pour dépréciation de certaines créances commerciales irrécouvrables, et inscrite à l'actif du bilan.

5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 30 juin 2024.

NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et les éventuels découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie.

Au 30 juin 2024, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En euros	30.06.2024	31.12.2023
Emprunts bancaires	2 740 220	3 197 118
Concours bancaires	1 322	24 502
Autres dettes financières	-	-
Endettement financier brut	2 741 542	3 221 620
Disponibilités	(2 786 154)	(4 929 511)
Endettement financier net	(-44 612)	(1 707 891)

6.1.1 Analyse des dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 30 juin 2024, l'ensemble des dettes financières est contracté en euros, à taux fixe et se ventile comme suit :

En euros	30.06.2024	31.12.2023
Emprunts bancaires	2 740 220	3 197 118
Découverts	1 322	24 502
Crédit court terme et banques	2 741 542	3 221 620

6.1.2 Évolution des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	31.12.2023	Émissions	Remboursements	30.06.2024
Emprunts bancaires	3 187 118	-	(446 898)	2 740 220
Concours bancaires	24 502	1 322	(24 502)	1 322
Total	3 211 620	1 322	(471 400)	2 741 542

Les échéances de remboursement des emprunts bancaires sont détaillées ci-dessous :

En euros	30.06.2024	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts bancaires	2 740 220	1 012 278	1 702 942	25 000

6.1.3 Analyse de la trésorerie

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

La trésorerie évolue comme suit :

En euros	30.06.2024	31.12.2023
Disponibilités	521 220	372 771
Comptes à terme	2 264 934	4 55 6740
Trésorerie	2 786 154	4 929 511

La trésorerie a été utilisée pour financer les pertes d'exploitation de la période et les variations du besoin en fonds de roulement.

La société a mis en place un contrat d'affacturage en fin d'année 2023. Au 30 Juin 2024, aucune créance n'a encore été cédée, cependant certaines créances clients ont déjà été payées sur celui-ci au 30 Juin 2024. Ce contrat portera sur les créances nées de l'utilisation du Compte Personnel de Formation.

Le tableau de trésorerie établi sur la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur le semestre.

6.1.4 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette au 30 juin 2024 s'élève à 3,08 % (y compris les commissions BPI et Fonds de Financement Européen sur 2 emprunts moyen terme totalisant 2,2 millions d'euros).

6.1.5 Instruments financiers de couverture

Hormis des dépenses de publicité sur les réseaux sociaux, de la publicité payante sur les sites de recherche et des redevances d'utilisation de logiciels réglées en dollars, l'essentiel des achats de la Société est effectué en euros. L'intégralité des services facturés par la Société est réalisée en euros.

Au 30 juin 2024, aucune opération de couverture n'était en place.

6.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En euros	30.06.2024	30.06.2023
Intérêts sur emprunts et comptes courants	(43 889)	(54 960)
Dotations aux amortissements et provisions	30 193	(4 231)
Gain / (pertes) sur contrat de liquidité	(29 201)	(5 549)
Revenus des comptes à terme	50 433	67 896
Autres	9 999	282
Résultat financier	8 519	3 438

La volatilité du cours de bourse a un impact défavorable sur notre contrat de liquidité.

Les disponibilités de trésorerie sont placées sur des comptes à terme sans risque de perte de capital, sur des périodes renouvelables de 1 à 3 mois et rémunérées à des taux compris entre 3 et 4 %.

6.3 Engagements hors bilan

6.2.1 Engagements donnés dans le cadre de crédit moyen terme

En euros	30.06.2023	31.12.2022
Nantissement de fonds de commerce (1)	1 200 000	1 200 000
Total nantissements	1 200 000	1 200 000

(1) : Nantissement sur fonds de commerce en garantie de l'emprunt de 1,2 million d'euros octroyé en septembre 2022 par Société Générale

Certains financements accordés par les partenaires bancaires font l'objet de couvertures d'assurance décès et perte totale irréversible d'autonomie souscrites individuellement par Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand.

6.3.2 Engagements donnés en matière de crédit-bail

La société n'a aucun engagement donné en matière de crédit-bail.

6.3.3 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place de crédits court et moyen terme

En euros	30.06.2024	31.12.2023
Dailly notifié	200 000	200 000
Garanties BPI et European Investment Fund sur emprunts moyen terme	1 300 000	1 300 000

NOTE 7 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'évolution de la charge d'impôt s'établit comme suit :

En euros	30.06.2024	30.06.2023
Crédit impôt innovation	20 000	40 000
Crédit impôt famille	4 402	7 930
(Charge) / produit d'impôt	24 402	47 930

Le crédit impôt famille concerne des frais de crèche.

Les pertes fiscales reportables cumulées de la Société s'élèvent à 14 865 526 euros au 30 juin 2024.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

8.1 Évolution du Capital

Au 30 juin 2024, le capital social est composé de 12 135 120 actions d'une valeur nominale de 0,024 euros chacune, pour un montant total de 291 243 euros.

Au 30 juin 2024, le flottant représente environ 41 % du capital (non dilué) de la Société. Les 2 co-fondateurs détiennent ensemble et à parité égale environ 30 % du capital (non dilué) et environ 36 % des droits de vote (en base non diluée) comme l'indique le tableau ci-dessous :

	Base non diluée				Base diluée			
Actionnaires	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Lucas Tournel	1 785 000	14,71%	3 570 000	18,17%	2 100 500	15,17%	3 885 500	18,19%
Romain Durand	1 785 000	14,71%	3 570 000	18,17%	2 100 500	15,17%	3 885 500	18,19%
PLG Invest	141 000	1,16%	282 000	1,44%	231 253	1,67%	372 253	1,74%
Fabrice Kilfiger*	21 000	0,17%	42 000	0,21%	21 000	0,15%	42 000	0,20%
SAS Avalanche	35 000	0,29%	35 000	0,18%	35 000	0,25%	35 000	0,16%
IDS Co	35 000	0,29%	35 000	0,18%	35 000	0,25%	35 000	0,16%
Sous-total membres du conseil d'administration	3 802 000	31,33%	7 534 000	38,35%	4 523 253	32,66%	8 255 253	38,65%
Nextstage AM	1 051 686	8,67%	1 051 686	5,35%	1 502 957	10,85%	1 502 957	7,04%
Eiffel IG	1 915 167	15,78%	2 338 167	11,90%	2 185 929	15,78%	2 608 929	12,22%
Autres institutionnels	473 000	3,90%	473 000	2,41%	473 000	3,42%	473 000	2,21%
Sous-total investisseurs institutionnels	3 439 853	28,35%	3 862 853	19,66%	4 161 886	30,05%	4 584 886	21,47%
Public	4 893 267	40,32%	8 247 541	41,98%	5 163 287	37,28%	8 517 561	39,88%
Total	12 135 120	100,00%	19 644 394	100,00%	13 848 426	100,00%	21 357 700	100,00%

* Représentant permanent de la société AVALANCHE, administrateur

8.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres sur l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	31.12.2023	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat	30.06.2024
Capital social	291 243	-	-	-	291 243
Prime d'émission	9 471 494	-	-	-	9 471 494
Report à nouveau	(4 510 308)	-	-	(3 842 889)	(8 353 197)
Résultat de l'exercice	(3 842 889)	-	(1 121 202)	3 842 889	(1 121 202)
Capitaux propres	(1 409 540)	-	(1 121 202)	-	(288 338)

8.3 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

8.4 Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Néant

NOTE 9 : AUTRES INFORMATIONS

9.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 30 Juin 2024, Mr Lucas Tournel, Président Directeur Général et Mr Romain Durand, Directeur Général détiennent chacun 14,7 % du capital et 18,2 % des droits de vote de la Société – Voir paragraphe 8.1

9.2 Informations relatives aux parties liées

Les prestations de management facturées par les sociétés Lutoo Sarl et Rd-vous Sarl respectivement détenues par Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand ont évolué comme suit :

En euros	Montant HT facturé en 2024 (6 mois)	Montant HT facturé en 2023 (6 mois)
Lutoo Sarl	-	55 051
Rd-Vous Sarl	-	54 925
Total	-	109 976

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont rémunérés directement par la Société lePERMISLIBRE depuis le 24 janvier 2022. Les véhicules de direction ont été achetés par la société et donc les frais kilométriques ne sont plus refacturés. L'année dernière des honoraires exceptionnels de 50 955 euros hors taxe ont été facturés par chacune des sociétés relatifs à la préparation et au succès de l'introduction en bourse de la société sur Euronext Growth Paris.

Mr Lucas Tournel et Mr Romain Durand sont propriétaires à parts égales de la SCI ATOK qui loue depuis août 2022 un local commercial à la Société. Les montants facturés sont récapitulés ci-dessous :

En euros	Montant HT facturé en 2024 (6 mois)	Montant HT facturé en 2023 (6 mois)
Loyers	6 600	6 600
Charges	360	360
Total	6 960	6 960

La location est effectuée aux mêmes conditions de marché que pour des surfaces comparables dans l'arrondissement où est situé le local. Le loyer ne représente pas un montant significatif et par ailleurs, le bail commercial ne comprend pas de dispositions ou d'obligations non usuelles pour la Société. Dans ces conditions, la Société considère qu'il s'agit d'une convention courante conclue entre elle et ses dirigeants.

Événements post-clôture

Lors de sa réunion en date du 23 septembre 2024, le Conseil d'administration a constaté la caducité de 112.000 BSPCE-2023-2 donnant droit à 112.000 actions nouvelles de la Société en raison du départ du bénéficiaire desdits bons. Par ailleurs, le Conseil d'administration a constaté la caducité de (i) 632 BSPCE-2022-2 donnant droit à 316.000 actions nouvelles de la Société, (ii) 315.000 BSPCE 2023-1 donnant droit à 315.000 actions nouvelles de la Société et (iii) 100.000 BSPCE-2023-2 donnant droit à 100.000 actions nouvelles de la Société en raison de la renonciation par les bénéficiaires auxdits bons

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé l'émission de 781.000 BSPCE-2024 chacun donnant droit à la souscription d'une (1) action ordinaire, d'une valeur nominale de 0,024 euro, à un prix égal à 0,432 euro.

9.3 Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Société	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du 1er semestre 2024	Résultat du 1 ^{er} semestre 2024	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
lePERMISLIBRE Assurance	100 000	100	100 000	100 000	266 678	-	-	(150 522)	-

La société lePERMISLIBRE Assurance a été créée en fin d'année 2022 pour porter le développement des activités du Groupe lePERMISLIBRE sur le marché de l'assurance. Elle a lancé l'offre du Permis Assuré fin d'année 2023, permettant une assurance de ne pas payer d'heures complémentaires en cas d'échec au permis de conduire. Elle souhaite développer d'autres offres innovantes. La société est enregistrée à l'ORIAS.

Il a été décidé de ne pas établir de comptes consolidés sur la période pour l'ensemble formé par les sociétés lePERMISLIBRE et lePERMISLIBRE Assurance, le groupe lePERMISLIBRE n'ayant pas d'obligation légale en la matière par ailleurs, ne franchissant pas les seuils rendant obligatoire la publication de tels comptes.